

**PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONT

Par arrêté préfectoral du 9 février 2017, une enquête publique se déroulera du 9 mars au 7 avril 2017 inclus.

La société SOBEGI a déposé un dossier de régularisation d'une activité de traitement de déchets liquides située sur la commune de Mont.

Le dossier de demande d'autorisation comporte une étude d'impact.

Siège de l'enquête : Commune de Mont

Les communes de Lacq, Maslacq, Lagor, Abidos, Os-Marsillon et Mourenx sont touchées par le périmètre d'affichage

M. Daniel Bonnet, directeur général de la SAFER Atlantique en retraite a été désigné par le président du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique

- Sur support papier : en mairie de Mont pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h30 à 17h30, vendredi de 14h00 à 17h30
- Sur un poste informatique : à la préfecture des Pyrénées-atlantiques, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Aménagement de l'Espace, Bâtiment 3, 3^e étage, porte 307, pendant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr rubrique: Politiques Publiques - Aménagement du Territoire, Construction, Logement - Enquête Publique

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

- Consigner ses observations sur le registre d'enquête publique en mairie de Mont
- Adresser un courrier au nom du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Mont
- Adresser un mail à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr rubrique : Politiques Publiques- Aménagement du Territoire, Construction, Logement- Enquête Publique

Toute observation, courrier ou mail réceptionné après le 7 avril 2017, minuit, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

- Rencontrer le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Mont :

Jeudi 9 mars 2017 de 14h00 à 16h00
Vendredi 24 mars 2017 de 14h00 à 16h00
Vendredi 7 avril 2017 de 15h00 à 17h00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Toute personne intéressée peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- Auprès de la préfecture des Pyrénées-atlantiques (Pôle Aménagement de l'Espace)
- Auprès des mairies de Mont, Lacq, Maslacq, Lagor, Abidos, Os-Marsillon et Mourenx
- Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr rubrique : Politiques Publiques - Aménagement du Territoire, Construction, Logement - Enquête Publique

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à PAU, le 9 février 2017
Le Préfet
Pour la préfet et par délégation
La secrétaire générale
Signé Marie Aubert